



COMMUNE DE LA PENNE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL Séance du 20 Novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre – le vingt novembre , à 19 heures minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal se seront assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Marjorie ROSA, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

-Nombre de Conseillers Municipaux : 11

-Nombre de Conseillers Municipaux présents : 09

-Nombre de pouvoirs : 2

-Nombre d'absents : 0

Votants : 11

Quorum : 6

Présents M.M. : ROSA Marjorie, DAUMAS André, Nathalie NGUYEN, CASTAGNOLI Liliane, Danièle GIAUME, Hélène DELYFER, FABRIZIO André, Ivan MARTOUZET, Roger SAULE.

Pouvoirs M.M. DAUMAS L., à FABRIZIO A.
JEANNOT M., à MARTOUZET I.

A 19 heures 12 : Madame la Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Elle vérifie que le quorum est atteint et annonce les pouvoirs qui lui ont été remis (2 pouvoirs).

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il convient de désigner une secrétaire de séance pendant toute la durée de la séance du conseil municipal. Madame La Maire désigne Mme NGUYEN Nathalie pour remplir cette fonction.

Madame ROSA informe que la séance est filmée, enregistrée et diffusée en direct, sur la page Facebook de la commune « Conseil Municipal de la Penne »

ORDRE DU JOUR

* Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2024.
Décision modificative – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
Décision modificative – créances douteuses

1/ Réhabilitation de l'Eglise
2/ Demande de subvention Ecole d'Ascros – Année scolaire 2024/2025
3/ Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de la commune de la PENNE par la CCAA.

* Travaux en cours
* Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024

Madame La Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2024.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2024.
Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération N° 01-11/2024

Réhabilitation de l'Eglise Saint-Pierre : Demande de subvention au Conseil Départemental, au DETR (Etat) et FRAT (Région).

L'Eglise Saint-Pierre a été construite dans la 2ème moitié du XIII ème siècle dans le style du premier art roman méridional. Les murs sont en pierre et l'ensemble demande des travaux de restauration.
Madame la Maire présente le projet de restauration de l'Eglise Saint-Pierre dont le montant des travaux s'élevant à 225.222 ,08 € H.T. soit 270.266,50 € T.T.C.

Le Conseil Municipal ouï son Maire,
Après délibération,

VOTE par 9 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Michel JEANNOT et Ivan MARTOUZET)

APPROUVE à l'unanimité le projet des restaurations de l'Eglise Saint-Pierre pour un montant de 225.222,08 € H.T. soit 270.266,50 € T.T.T.C

DEMANDE au Conseil départemental une subvention la plus élevée possible
DEMANDE à l'Etat au titre du DETR une subvention la plus élevée possible
DEMANDE à la région au titre du FRAT une subvention la plus élevée possible,
DEMANDE à la Fondation du patrimoine.

DONNE la délégation à Mme la Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Question de Roger SAULE : Quelqu'un sait quand la girouette de l'Eglise a-t-elle été posée ?

Réponse : le 6 juin 1870

Intervention de Ivan MARTOUZET (et de M JEANNOT M) qui justifient le sens de leur vote :
Quelle est la capacité de la commune à financer tous ces nombreux projets (Eglise, Citystade, Auberge) et il faudrait prioriser.

Roger SAULE : Dans la mesure où la commune est subventionnée, il faut lancer les demandes.

Réponse de ROSA Marjorie : On fera en fonction de ce que l'on obtiendra.

Intervention de Roger SAULE : Au niveau de la frise en « feuilles de trèfle » repeinte, seul un morceau au niveau du mur est détérioré et n'a pas été remplacé.

Réponse de Danièle GIAUME : On va attendre les subventions et demander aux Bâtiments de France, si on a le droit de compléter cette partie.

Délibération N° 02-11/2024

Demande de subvention Ecole d'Ascros – Année 2024/2025

Madame La Maire présente la demande faite par l'Ecole d'Ascros en date du 8 novembre pour son Projet de « Classe de découverte- Cycle musique- Cycle yoga- Cycle piscine- sortie Musée » que les enfants feront durant l'année scolaire 2024/2025. Le coût du projet s'élève à 8.600 €. Elle demande une subvention de 600 € pour l'année 2024/2025. Madame La Maire propose la somme de 600 €.

**Le Conseil Municipal ouï son maire,
Après délibération,**

ACCEPTE à l'unanimité d'allouer une somme de 600 € à l'Ecole d'Ascros pour l'année 2024/2025.

Délibération N° 03-10/2024

Convention de mise à disposition de la CCAA de la salle polyvalente de la commune de la Penne.

Madame la Maire présente la convention de mise à disposition de la CCAA de la salle polyvalente de la commune de La Penne qui a pour objet de préciser les conditions d'utilisation des locaux et équipements communaux à des fins scolaires et périscolaires dans le cadre des horaires réguliers pour l'année scolaire 2024/2025, hors période vacances scolaires, avec tacite reconduction.

Le Conseil Municipal ouï son Maire

APPROUVE à l'unanimité la convention de mise à disposition de la CCAA de la salle polyvalente de la commune de La Penne,

DONNE délégation à Mme la Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Depuis la rentrée scolaire, un accueil périscolaire pour les enfants de l'école de La Penne-Ascros a été mis en place de 16h à 18h, à la salle polyvalente aussi utilisée pour la cantine scolaire (11h15-14h).

La CCAA nous demande le montant des frais pour 2023 et une estimation pour 2024 afin d'avoir un prévisionnel car cette occupation des locaux a un coût : électricité, chauffage.

Question de Roger SAULE : Si la convention de mise à disposition de la salle polyvalente est à la demande de la CCAA ?

Réponse de ROSA Marjorie : Non, c'est la Mairie qui s'aligne sur les autres communes.

Travaux en cours :

Travaux d'enrobé d'une partie de la route des Crouettes. Travaux réalisés par l'entreprise PEROTTINO en sous-traitance avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 43.200 € T.T.C.

Bureau d'études : Monsieur LEROY va nous assister lors des différents travaux de voirie à réaliser car nous n'avons pas la capacité de juger de leur nécessité, des solutions proposées, des marchés. De plus, les travaux doivent être suivis et contrôlés

Les deux entreprises consultées pour les travaux de goudronnage d'une partie de la route des Crouettes ne répondaient pas aux mêmes critères ; l'une voulait remplacer toutes les grilles d'évacuation des eaux pluviales et l'autre jugeait que cela n'était pas nécessaire.

Aménagement d'un placard avec rayonnage dans le secrétariat de Mairie pour faciliter le classement.

Travaux de rafraîchissement de l'épicerie (faux plafond, électricité, peinture et carrelage en remplacement du lino – isolation et chauffage).

Chapelle Notre Dame des Plans : remise en route de la sonnerie et mise aux normes électriques

Création d'un site INTERNET de la commune «lapenne06.fr » prévu pour mi-décembre.

Je remercie M et Mme GIAUME Bernard qui ont beaucoup œuvré pour la mise en place de ce site.

Informations : Les gens nous reprochent qu'ils ne sont pas informés. Mais des panneaux d'information sont installés dans tous les hameaux. L'information circule aussi avec la bouche à oreilles, sur la page Facebook et Mairie de la Penne. Il faut que les administrés prennent l'habitude de s'arrêter au panneau pour prendre connaissance des informations.

Manifestations de fin d'année :

23/11/2024 : Beaujolais nouveau en partenariat avec l'épicerie associative,

14/12/2024 : Marché de Noël organisé avec le Comité des Fêtes des Pennois,

19/12/2024 : Noël du RPI (La Penne/Ascros)

20/12/2024 : Noël des enfants de la commune de La Penne

24/12/2024 : Messe de Noël (16h30) suivie du traditionnel vin chaud offert par la Municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, Madame ROSA Marjorie, Maire de la Penne lève la séance du conseil municipal à 19h40.

Après avoir clôturé la séance du Conseil Municipal, Madame la Maire donne la parole au public de la salle.

La secrétaire

Nathalie NGUYEN

La Maire,

ROSA Marjorie

Questions du public :

Madame PENCENAT évoque le problème de la gestion de la collecte des encombrants et souhaite qu'une solution soit trouvée en proposant de remettre un local en place.

Réponse de Marjorie ROSA : Cela serait ingérable mais aussi dangereux. Nous sommes confrontés à l'incivisme des citoyens et faisons appel au bon sens des personnes. Je rappelle que 2 déchetteries (Puget-Théniers et Roquestéron) sont ouvertes pour les encombrants. De plus, on peut avoir recours à l'entraide.

La commission Déchets s'est tenue à Puget-Théniers, le 6 novembre. A l'issue de cette réunion. Le bureau d'études a ouvert la voie sur 3 scénarios de réorganisation de la collecte des encombrants.

Il est aussi préconisé de mieux définir les types de déchets acceptés comme encombrants.

Madame PENCENAT nous informe que la fibre optique ORANGE ne viendra pas à la PENNE, ni dans la vallée de l'Estéron. Il faut changer d'opérateur (Bouygues ou SFR).

